

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

## CHRONIQUE AGRICOLE—OCTOBRE 1859.

**SOMMAIRE.**—Etat actuel de notre agriculture.—Moyens de progrès.—Ecoles d'Agriculture.—Quand les obtiendrons-nous?—L'esprit de notre journal.—L'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.—Inauguration.—L'Ecole de Grignon.—Le mois d'Octobre.—Novembre.—Soins à donner aux fumiers.—Systèmes divers de fabrication.—Questions générales sur l'agriculture.

**ETAT ACTUEL DE NOTRE AGRICULTURE.**—Dès longtemps nous avons établi ce qu'était l'état actuel de notre agriculture, et ce que devaient être les moyens employés à promouvoir nos intérêts agricoles, et l'expérience acquise depuis que nous rédigeons cette feuille, ne nous permet pas de dévier de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée dès notre début. Le contact de quelques hommes publics, répandu dans nos campagnes, et par leur position, à même de mieux apprécier les besoins de notre agriculture, les obstacles qui entravent son progrès aussi bien que les moyens de les surmonter, à confirmé tous les jours davantage notre première opinion, sur la nécessité d'une instruction agricole comme seul remède à tout ce dont il faut se plaindre chaque fois que l'on étudie l'état actuel de notre agriculture.

C'est en vain que le gouvernement se montre libéral de ses deniers si les argentés votés ne rencontrent pas un emploi judicieux ; car les octrois non seulement peuvent n'amener aucun résultat, mais même, dans certaines circonstances, peuvent amener des résultats mauvais en primant des produits réellement défectueux et en établissant ainsi comme bon et bien ce qui est mauvais et mal. Pourtant on ne peut nier qu'il n'en soit ainsi pour le très grand nombre de nos sociétés d'agriculture de comté. On s'étonnera peut être de cet avancé, en se rappelant que les comités de directions des sociétés d'agriculture sont composés généralement des premiers agriculteurs de chaque localité ; mais nous expliquerons cette anomalie par le fait que les comités, loin de diriger, reçoivent trop souvent leur direction de la masse des membres, dont le très grand nombre ne voient dans l'octroi gouvernemental qu'un gâteau dont chacun veut sa part, sans égard aucun au bien général que ces octrois sont destinés à amener par une distribution judicieuse, proportionnelle au mérite, et par un emploi plus efficace à promouvoir les intérêts agricoles des localités.

Dans ces circonstances, les encouragements donnés par la province ne peuvent nuire beaucoup sur notre agriculture, même en supposant comme nous l'avons dit, que les comités de direction aient une idée exacte des moyens à adopter ce qui malheureusement n'existe pas toujours. Il arrive trop souvent que les directeurs des Sociétés d'Agriculture tout en comprenant la nécessité des moyens à adopter, ne savent pas en faire une application juste. Ainsi, la société d'Agriculture du comté de Kamouraska, n'a pas hésité à voter \$300 à l'achat de taureaux améliorateurs, et en cela cette société mérite les plus grands éloges. Malheureusement, le choix des taureaux a été fait sans discernement, on s'est basé sur

la rotondité des formes et le coup d'œil général sur la taille surtout, sans s'arrêter à l'aptitude de l'animal pour telle ou telle production, et avant tout à la puissance de transmission des mêmes aptitudes, toujours proportionnelle à la pureté et à l'ancienneté de la race du reproducteur-améliorateur. En faisant choix d'un taureau croisé, quelle amélioration est-on en droit d'espérer des croisements futurs ? Evidemment en agissant ainsi, la société d'agriculture de Kamouraska a complètement oublié les premiers principes de l'amélioration des races par croisements.

Nous avons parfaitement compris la position ainsi faite à notre agriculture, et dès notre début nous demandions bien haut une école d'agriculture comme seul moyen de remédier au mal, en répandant des idées plus justes sur les théories agricoles, sans lesquelles la pratique ne sauraient marcher qu'à tâtons, et avec une lenteur désespérante. Mais dans un gouvernement comme le nôtre, l'établissement d'une école d'agriculture soutenue par la province, devait être imposé par le peuple aux représentants de sa volonté. Il fallait donc influencer l'opinion publique, en discutant la question de manière à établir son importance et à la faire accepter. Telle a été notre tâche ; et nous n'avons rien négligé pour triompher des nombreux obstacles qui se sont trouvés et se trouveront encore sur notre route. Le plus difficile peut être se trouvait dans la répugnance avec laquelle on accepte la carrière agricole comme profession. Pour un grand nombre de nos hommes publics, l'agriculture n'est qu'un métier avec lequel des études spéciales n'ont rien à faire ; d'ailleurs il y a dans cette lutte de tous les jours de l'homme contre le sol qu'il cultive quelque chose de matériel le rapprochant de la terre, et le rendant tout-à-fait incapable de s'élever aux hautes conceptions de l'intelligence auxquelles les professions dites libérales permettraient seules d'arriver. D'après leur opinion l'instruction agricole n'est qu'un luxe, inutile au point de vue de l'intérêt public, et la carrière agricole elle-même ne saurait être embrassée que par une classe moyenne d'individus sans ambition de s'élever, et assez peu exigeant au point de vue de ses droits pour n'exiger aucun changement à l'état actuel des choses. Il n'est pas à nous de discuter si la persuasion dans une opinion erronée est une justification ; mais nous devons établir les obstacles contre lesquels nous avons eu à lutter et justifier notre direction qui, je suis peiné de le dire, n'a pas toujours été comprise.

Pour nous la création d'écoles d'agriculture à elles seules ferait infiniment peu pour notre progrès agricole que l'emploi actuel des fonds votés pour son encouragement. Or qui veut la fin veut les moyens, et le moyen d'arriver à cette création était de détruire une opinion fautive sur l'inutilité de ces écoles, et c'est vain que dans ce but nous eussions exposé à nos lecteurs les questions de crimi-  
 nels, labours et fumiers ; nous avons supposé à notre journal une mission plus élevée, celle d'éclairer notre population rurale sur les questions d'intérêt général les plus propres à amener comme résultat le progrès de notre agriculture. C'est dans ce but que dans chaque Numéro de notre journal, nous nous sommes efforcés de traiter quelques-unes de ces questions, principalement celle de l'instruction agricole dans le but d'en faire accepter la nécessité par le public.

a deux ans, c'était presque demander l'impossible, aujourd'hui l'idée est reçue, et on en est venu aux moyens. La fondation de l'école d'agriculture de Ste. Anne en est une preuve, et nous enregistrons ce fait qui fera époque un jour dans notre histoire agricole : car il rappellera la première tentative soutenue par le gouvernement dans le but de doter notre pays de moyens d'instruction agricole réclamés depuis si longtemps par l'état actuel de notre agriculture. Nous reproduisons du *Courier du Canada* le paragraphe suivant.

Tout le monde convient aujourd'hui que la prospérité future du Canada repose essentiellement sur le développement de ses ressources agricoles. Cette vérité, dont l'oubli menaçait notre sol d'une funeste désertion, a été reconnue des esprits sérieux et des vrais amis de leur pays. "Emparons-nous du sol" fut le cri de ralliement qui sortit de la poitrine d'hommes courageux et dévoués, il a été entendu de ces intrépides colons, dont les bras vigoureux vont chaque jour porter le fer et le feu au sein des vieilles forêts sauvages.

"Depuis quelques années, l'œuvre de la colonisation marche à grand pas. Le gouvernement favorise ce mouvement. C'est bien par là, assurément, qu'il fallait commencer. Mais n'est il pas temps de se demander s'il faut abandonner à une aveugle routine le sol fertile qui doit être pour nous la source intarissable de tant de richesses ?

"Le système des associations et des concours agricoles suffit-il au perfectionnement de l'art de l'Agriculture ? Certainement, non. Car malgré les heureux résultats déjà produits, il est certain, que pour entrer dans la voie des progrès réels, l'agriculture doit être fondée sur les sages enseignements d'une science théorique et pratique. Les bons exemples peuvent beaucoup, sans doute, sur l'esprit de nos populations rurales, mais il est permis de croire que la connaissance raisonnée des principes qui servent de base aux améliorations offertes à l'invention de l'Agriculture, a aussi son utilité.

"C'est pour procurer à nos belles campagnes les précieux avantages de l'étude pratique d'une culture améliorée que la Corporation du Collège de Ste.-Anne vient d'établir une Ecole d'Agriculture, à laquelle est annexée une ferme modèle. Cette ferme en opération depuis une année seulement donne déjà l'assurance des plus beaux succès.

"Lundi dernier, les citoyens de Ste.-Anne assistaient en foule à une imposante solennité. Mgr. l'Évêque de Tloa a voulu bénir lui-même, au nom de la Religion, le nouvel édifice destiné à l'éducation de nos jeunes cultivateurs.

"Après la messe,—célébrée par Monseigneur,—le Révérend Messire E. Querret fit un discours où les qualités de l'éminent orateur brillèrent de l'amour de la Religion et de la Patrie.

"Noblesse du travail dans son origine et dans sa fin : il a été institué par Dieu lui-même qui dit au premier homme : "Tu travailleras la terre et tu seras son gardien." *Posuit eum in paradiso voluptates ut operaretur et custodiret illum*, (Genèse 11. 15.) Sainte et noble garde qui est une gloire pour l'homme et un signe de sa principauté, même au milieu des douleurs de l'expiation, comme disait Monseigneur Landriot, évêque de Larochelle ! L'agriculture est le plus noble de tous les arts, pour ne pas dire le seul nécessaire, la religion et l'éducation sanctifiant et ennoblissent les rudes occupations de l'homme des champs. Telles sont les principales idées que l'orateur sut développer avec toute l'éloquence que commandaient le sujet et la circonstance.

"La présence d'un prince de l'Église entouré d'un clergé nombreux, cet immense concours du peuple, la pompe des décorations relevée par la grandeur et la Majesté des champs et des cérémonies religieuses, quel beau spectacle à contempler ! Certes, tous les spectateurs ont dû éprouver un légitime orgueil en voyant

comme la religion sait bien comprendre la dignité et l'importance de leurs travaux.

“La bénédiction terminée la foule se rendit à la porte de l'église. Là, M. Chapais, député du comté de Kamouraska fut invité à prendre la parole. Dans une courte improvisation, ce Monsieur fit ressortir, avec le talent dont il a déjà donné des preuves, la grandeur et l'utilité de l'agriculture, vraie richesse des nations. Il démontra ensuite tous les avantages d'une école, où nos jeunes gens pourront puiser les connaissances propres à en faire des agriculteurs vraiment à la hauteur de l'honorable position qu'ils doivent occuper dans la société. C'est une grande gloire pour la paroisse de Ste. Anne, ajouta l'orateur, que de voir s'élever, à côté de la florissante institution dont elle a droit d'être fière ce nouvel établissement qui promet tant pour l'avenir.

“Dans ces deux discours, que nous ne faisons qu'indiquer ici, on n'a pas manqué de signaler à la reconnaissance publique le nom à jamais mémorable du fondateur du Collège de Ste. Anne et celui des directeurs et du supérieur actuels de cette maison, puisque c'est au zèle et aux sacrifices de ces hommes dévoués au bien de la patrie que nous devons aujourd'hui l'existence d'une école d'agriculture dans le Bas-Canada.

“Une œuvre aussi éminemment patriotique mérite bien l'attention de ceux qui veillent aux intérêts de la nation. Ce que le gouvernement a déjà fait prouve aussi l'intention de favoriser cette noble entreprise qui, nous l'espérons, rencontrera parmi nous l'encouragement qu'elle mérite.”

Dans le même journal nous trouvons sous le titre annonce le paragraphe suivant :

Cette école s'ouvrira le 20 d'octobre à Ste. Anne de la Pocatière, près du Collège, il n'y aura pas de pensionnat.

Pour être admis les aspirants doivent avoir au moins 16 ans, savoir lire et écrire correctement le français, et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique. On exigera rigoureusement les meilleurs témoignages sur la moralité et le bon caractère. Tous sans distinction de fortune ou de famille, prendront part aux travaux de la ferme dans la mesure de leur force. Pour le moment aucun uniforme n'est prescrit. On désire cependant que les élèves aient une redingote noire les jours de dimanche et de fête. Ils devront avoir des habits pour les travaux de la culture. Ils coucheront dans un dortoir commun sous la surveillance d'un maître ; mais ils prendront leur repas dans le voisinage de l'école dans des maisons approuvées du directeur. Ils fourniront eux mêmes tous leur frais de pension et d'entretien.

**ENSEIGNEMENT.**—La durée des études est de deux ans, pourvu qu'en entrant les élèves soient assez instruits ; autrement ils devront s'attendre à une troisième année d'études.

L'enseignement sera théorique et appliqué. Une exploitation rurale de 140 arpents est annexée à l'école pour l'enseignement pratique. L'instruction théorique comprendra, outre l'instruction religieuse, la grammaire française, l'écriture et le calcul, des notions d'arpentage, de géographie, d'histoire du Canada, des principes généraux de culture, de botanique usuelle, de physique et de chimie agricoles, d'art vétérinaire, la culture des arbres fruitiers et l'horticulture, la comptabilité agricole, et généralement tout ce qui peut servir à la bonne direction d'une ferme.

En dehors de l'assolement ordinaire, un champ d'une étendue suffisante sera exclusivement consacré aux expériences nouvelles de culture aux essais d'instruments ou d'acclimatation de nouvelles plantes utiles. Ce sera un *champ d'études*, une petite ferme expérimentale où l'on tâchera de constater par des expériences directes de nouveaux faits agricoles ayant quelque importance pour notre pays.

Prix et mode de payement £6 par année payables d'avance, moitié en entrant, et le reste au 1er Janvier. Un semestre commencé est dû tout entier même en cas de sortie avant la fin de l'année. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque l'usage des outils et instruments et le lit complet, excepté les draps.

Les livres le papier et autres articles de bureau seront fournis sur la demande des parents au prix des mêmes objets chez les marchands de Québec.

Le blanchissage, le raccommodage, les draps, les serviettes et autres articles de toilette sont à la charge des parents comme la pension.

Le public est bien informé que cette école d'agriculture, quoique sous le contrôle de la Corporation du Collège, ne se fera pas dans le Collège, que c'est une œuvre à part, qu'aucun élève du Collège ne s'y rendra pour y recevoir des leçons d'agriculture, et que le directeur et les professeurs seront exclusivement occupés dans cet établissement: de sorte que le cours d'études classiques complet ne sera en rien altéré par cette nouvelle institution et qu'il restera comme auparavant de 9 à 10 années.

Dans notre dernier Numéro nous avons dit un mot de l'École d'Agriculture de Ste. Anne, aujourd'hui Ste. Thérèse, St. Hyacinthe, Nicolet suivaient bientôt le bon exemple qui vient d'être donné, et le pays se trouverait ainsi doté de fermes modèles dans ses différents districts, fonctionnant immédiatement sous les yeux des jeunes canadiens qui fréquentent nos collèges. On ne saurait trop attendre de ce mouvement et nous espérons que les projets se réaliseront pour le plus grand bien du pays et le progrès de notre agriculture.

En tous cas l'école d'agriculture de Ste. Anne n'est plus un projet c'est un fait. Puisse-t-elle trouver dans sa direction l'énergie et le savoir qui font les succès; puisse-t-elle aussi trouver dans le public l'encouragement que mérite son initiative, alors, dans quelque trente ans le plus beau témoignage des services rendus par cette institution se résumera dans la publication d'une liste de ses élèves, ainsi qu'il se résume aujourd'hui pour Grignon dans la liste suivante publiée récemment comme son plus beau titre de gloire et que nous reproduisons.

#### ANCIENS ÉLÈVES DE GRIGNON, MEMBRES DE L'ADMINISTRATION DE L'AGRICULTURE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.—MM. Lefebvre de Sainte-Marie, Lefour, Boitel Inspecteurs-généraux; Marie (Eugène), sous-chef au ministère d'agriculture.

ÉCOLES IMPÉRIALES—GRIGNON.—MM. F. Bella, directeur; Heusé (Gustave), professeur d'agriculture; Peplowski, professeur de Chimie, etc.; Ade (Jules), répétiteur de sylviculture; Monin, répétiteur; Maisonhaute, répétiteur d'économie; Etienbled, répétiteur de physique et de chimie; Sylvestre, économiste.

LA SAULSAIE.—MM. Pichat (Charles), directeur; Louilliet (Charles), sous-directeur; Casanova, professeur d'agriculture; Boré, répétiteur de zootechnie et d'économie.

GRAND-JOUANT.—MM. Chazely, principal des études, professeur de zootechnie; Bondet, professeur d'économie; Gaffori, commis de direction.

FERMES-ÉCOLES.—MM. Bodin, directeur aux Trois-Croix (Ille-et-Vil.); Zié-  
linski, directeur à la Corée (Loire); Bouscasse, directeur à Puilboreau (Char.-  
Infér.); Garouste, directeur à l'Hôpital (Cantal); Hamard, directeur à la Chau-  
vinière (Sarthe); Mongas, sous-directeur à Gano (Hautes-Pyrénées); Blanche,  
sous-directeur à Mably (Loire); Moreul, directeur au Camp, (Mayenne).

Hardy, directeur du Potager impérial, à Versailles.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES, BERGERIES, VACHERIES IMPÉRIALES.—MM. Dutertre, directeur de la bergerie d'Étapes ; Malo (Charles), directeur de la vacherie du Pin ; Le Sénéchal, directeur de la vacherie de Saint-Ainan ; Pollé, régisseur de l'École d'Alfort.

ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE.—*Professeurs* :—MM. Gossin (Louis), professeur d'agriculture, à Beauvais ; Lefebvre (Alexandre), professeur d'agriculture à Rodez ; Olive, professeur d'agriculture, à Quimper.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN ALGÉRIE.—*Inspecteurs de la Colonisation*.—MM. Roi, à Alger ; Couder, à Sétif ; Canis, Bonnemain, ancien apprenti et chef de pratique de Grignon, à Blidah.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN POLOGNE.—M. Zolkowski, (1838), ancien répétiteur et professeur à Grignon, où il a laissé de bien bons souvenirs, a pris une part active à l'organisation d'un établissement d'enseignement agricole à Lemberg, et y est en ce moment professeur d'agriculture.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN PIÉMONT.—M. Ottavi (1839) a été appelé comme Directeur à l'École d'agriculture de Casale ; il rédige un journal italien dans lequel paraissent des lettres de M. A. Bella, datées des Champs-Élysées, et dans lesquelles le fondateur de Grignon parle de ses entretiens journaliers avec l'illustré fondateur de Roville.

M. Ottavi a publié en outre plusieurs ouvrages en italien.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN SAVOIE.—M. Tochon (1840), après avoir entrepris avec avantage un grand fermage dans les environs de Genève, a été appelé par la Chambre d'agriculture de Savoie, dont il est aujourd'hui secrétaire.

M. Tochon cultive en outre, avec beaucoup de succès, un bien de famille, à Lamotte, dans cette vallée de Laisse, aussi remarquable par ses cultures, qui ne sont pas assez connues, que par sa magnificence.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN BELGIQUE.—M. Lejeune (1846), a été attaché comme Directeur et professeur, à l'École d'agriculture de Bergopsoom-les-Thourout, et contribue par ses écrits autant que par ses bons enseignements, à y répandre les bons principes agricoles.

M. Fouquet a été nommé directeur de l'École d'agriculture de Tirlemont.

M. Cluysnaer a été choisi pour directeur de la culture d'un vaste établissement, fondé par une Association agricole, près d'Aerendouck.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN GRÈCE.—Le gouvernement grec qui, l'an dernier, avait demandé à l'École de Grignon une très-nombreuse collection d'instruments aratoires, lui a encore emprunté un de ses anciens élèves, pour le mettre à la tête de l'École d'agriculture de Tyrente, près de Nauplie.

L'École de Tyrente était dirigée par un ancien élève de Grignon, M. Proïos, de Chio ; mais, entravé par une foule de difficultés et par une pénurie presque complète de ressources, cet établissement avait fait peu de progrès, et il lui fallait un directeur dont l'énergie, l'activité et les ressources fussent à la hauteur de la difficulté.

M. Campo-Casso, qui déjà avait réussi dans des conditions analogues en Sardaigne, et était en dernier lieu sous-directeur de la Ferme-École de Beyrie, a été nommé directeur de l'École de Tyrente, dont M. Proïos continue à être le premier professeur.

L'ÉCOLE DE GRIGNON AU CHILI.—M. Delaporte (1843), ancien répétiteur de Grignon, qui avait été appelé par le gouvernement chilien pour organiser l'enseignement agricole, vient de quitter la direction de l'établissement pour se livrer à l'exploitation en grand des alcools de sorgho, dont il a obtenu le privilège.

Le gouvernement du Chili a commandé à la fabrique de Grignon un grand nombre de charrues.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN ESPAGNE. Les provinces de Guypuscoa et d'Alava viennent d'organiser l'enseignement agricole et de créer deux écoles d'agriculture à la tête desquelles sont deux anciens élèves de Grignon.

M. de Garagarza (1850) a été nommé directeur de l'École de Vittoria, pour la province d'Alava.

M. de Sogastume (1850) a été nommé directeur de l'École de Tolosa pour la province de Guypuscoa.

M. d'Olozabel (1853), à peine rentré en Espagne, a été désigné par son gouvernement, pour étudier la mise en culture du domaine royal de Aranguez, sur lequel il s'agit de créer un grand établissement d'enseignement agricole.

L'ÉCOLE DE GRIGNON EN VALACHIE.— M. Racotta (1852), est parti pour la Valachie, dans l'intention d'étudier les mesures à prendre pour y établir une École d'agriculture.

L'ÉCOLE DE GRIGNON AU CANADA. - M. J. Perrault (1854), vient d'être appelé aux fonctions de secrétaire-trésorier de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

Un journal mensuel d'agriculture, dont plusieurs numéros sont parvenus à Grignon, est, en outre, publié sous la direction de M. Perrault.

LE MOIS D'OCTOBRE.—Le manque de pluie pendant le mois d'octobre a empêché les labours sur les terrains argileux au grand détriment de la récolte prochaine qui souffrira nécessairement de la petite surface labourée cet automne. Les gelées assez vives, accompagnées de neige du 22 ont rendu les travaux impossibles et les cultivateurs ont dû employer les quelques jours froids que nous avons eus au battage et au transport des grains au marché. Malheureusement les prix se maintiennent assez bas et l'orge n'a guère valu au delà de 63 cents par 50 lbs ; l'avoine 40 cents et les pois 66 cents le minot. A cette époque le grand nombre de nos cultivateurs doivent vendre quant même pour rencontrer les paiements échus à la Toussaint. Le cultivateur peut utiliser ses jours de chaumage au charroi des pierres amoncelées au milieu de son champ, pour en faire des clôtures au printemps ; le charroi des plus grosses devra être remis aux premières neiges alors que le "stone-boat" pourra glisser facilement sur le sol : nous engageons toutefois les cultivateurs à soulever ces pierres avant les gelées.

NOVEMBRE.—Au moment de mettre les animaux en stabulation pour l'hiver nous devons nous récrier contre la pratique habituelle de nos cultivateurs au sujet de la fabrication des engrais de ferme, les fumiers. Leur action est assez appréciée aujourd'hui pour qu'il soit inutile pour nous d'établir leur haute valeur. Tout le monde est bien convaincu que sans fumiers, les meilleures façons données à un sol pauvre ne peuvent amener que de pauvres résultats : aussi avons-nous pu constater le soin tout particulier que prennent un assez grand nombre de cultivateurs d'en augmenter la quantité autant qu'il leur est possible tout en ne négligeant aucune des conditions qui déterminent la qualité. Sur ce dernier point tous ne sont pas d'accord, quelques-uns croient l'obtenir en curant tous les jours les étables et en exposant à nos froids excessifs les pailles de la veille quelque peu saturées de fumiers ou d'excréments solides. Dans ces conditions, quel-

que soin que l'on prenne à mettre en tas, il est impossible d'obtenir une fermentation pendant l'hiver. Le fumier, congelé dans les pailles demeure inactif, une bordée de neige survient la nuit et le lendemain les nouvelles pailles, provenant du curage de ce jour là viennent enterrer une couche de neige, dont l'effet nécessaire sera un refroidissement dans toute la masse du tas. Aussi les bons cultivateurs ont-ils compris que les fumiers pour être bons devaient être abrités. M. Patton, jeune agriculteur-propriétaire de St. Thomas résoud le problème en construisant un appentis tout le long de sa vacherie et de son écurie, sous lequel il met son fumier en tas. Dans ces circonstances, outre le prix d'une construction assez coûteuse, il y a l'absence de trois conditions indispensables à une bonne fabrication. La première se trouve dans l'absence de la chaleur, car cet appentis est ouvert, et il y fait à très peu près aussi froid qu'à l'extérieur ; la seconde, dans la perte des urines ce qui a toujours lieu chaque fois que les fumiers ne sont pas mis en fosses, à moins de constructions coûteuses sous forme de fosses à purin. La troisième se trouve dans l'absence d'un tassement suffisant, dont le résultat est de permettre une trop grande circulation d'air et par suite la production du blanc dont la naissance indique une fermentation sèche, sans valeur au point de vue des engrais.

M. Ossaie, si bien connu par ses "Veillées Canadiennes," résoud le problème autrement. Dernièrement M. Ossaie construisait un immense bâtiment destiné à loger son bétail, ses racines et ses fourrages. Pour cela, au rez de chaussée il construisit un caveau dont les murs sont en maçonnerie, ainsi que les piliers supports du premier étage dans lequel loge le bétail, et le grenier pour les fourrages. Pour des raisons particulières, M. Ossaie n'utilise pas son caveau et il a voulu s'en servir comme magasin à engrais. Au moyen de trappes percées dans le pontage, il fait descendre les engrais dans le caveau ; lorsque celui-ci est plein le transport se fait dans le champ. Ce système adopté par quelques cultivateurs anglais et français, avec la seule différence d'un plancher à clairvoie, n'offre pas chez nous tous les avantages qu'on peut lui trouver ailleurs, où la paille est une denrée facilement vendable et qu'il faut économiser avant tout. Ici, au contraire avec notre production de céréales, la paille surabonde toujours, et la difficulté est de la transformer en bon fumier.

Avec le système Ossaie que nous venons de décrire, les fumiers selon nous ne sont pas assez tassés pour fermenter également, il se développera donc du blanc. La manipulation sous forme de transport jusqu'à la trappe dans l'étable et dépendage dans le caveau sera considérable et conséquemment coûteuse. L'établissement de ce système est coûteux parce que le caveau doit avoir une hauteur de 8 pieds au moins pour permettre la circulation des chevaux et des hommes, et de plus parce qu'il faut un pontage supporté par une charpente solide qui sera continuellement imbibé d'urines et se détériorera nécessairement.

A toutes ces objections, nous avons une réponse dans le système adopté à la Ferme Essai. Nous en avons donné une description déjà, mais l'expérience que nous en avons faite pendant douze mois est pour nous une recommandation ayant aujourd'hui sa valeur. Pour utiliser les vieux bâtiments de l'exploitation, nous

avons d'abord enlevé cloisons et pontage de manière à ne laisser que le carré du bâtiment. Nous avons ensuite creusé le sol de  $2\frac{1}{2}$  pieds et utilisé ce curage sous forme d'engrais immédiatement appliqués sur le sol.

Le creusage également opéré partout à  $2\frac{1}{2}$  pieds au dessous du niveau de la cour de ferme nous avons établi une crèche mobile suspendue aux soliveaux au moyen de chaînes. Avec cet arrangement, à mesure que le fumier s'élève, la crèche est élevée d'autant, en accrochant la chaîne à quelques mailles plus hautes. Lorsqu'il s'agit d'enlever les fumiers, la crèche est élevée près du plafond ou bien sortie de l'étable, l'étable ou l'écurie se trouve alors parfaitement libre entre ses quatre murs ; au moyen d'une grande porte, les tombereaux entrent et le fumier est transporté directement du bâtiment sur le champ, soit pour être enfoui, soit pour être mis en tas.

La crèche suspendue, nous étendons une épaisse litière de 10 pouces, et les animaux entrent, pendant les deux premiers jours cette litière suffit. Plus tard il faut manipuler les fumiers avec une certaine pratique pour employer ce système. Deux fois par jour, le matin et le soir, les animaux sortent pendant une demi heure, et c'est alors que la litière se fait, ainsi que la distribution de la nourriture. La manière de procéder pour faire la litière est tout à fait importante. Il faut commencer par une extrémité du bâtiment, disons l'extrémité droite ; d'abord la paille non encore imbibée par les urines est jetée à gauche, puis les fumiers accumulés à l'arrière de l'animal sont placés avec soin à l'avant. En creusant encore à l'arrière on arrive au fumier bien imbibé dont quelques fourchetées sont placées sous la crèche de manière à ne rien perdre de l'espace disponible dans le bâtiment. Le niveau ainsi établi, on reprend la paille jetée à gauche en commençant et on l'étend comme litière pour le premier animal, placé à l'extrémité droite du bâtiment, puis on passe au second, la paille non imbibée est maintenant épanchée à droite,—on épanche les fumiers également de manière à rétablir le niveau, on recouvre avec la paille non imbibée par le troisième animal et ainsi de suite. A la fin on épanche encore un peu de paille partout, selon les circonstances. La distribution de la nourriture faite, les animaux entrent, prenant chacun leur place et sont attachés à la crèche au moyen d'une chaîne qui embrasse le col.

Telle est notre pratique, le manuel opératoire, si maintenant on étudie ce système au point de vue théorique, on voit qu'il rencontre toutes les exigences. Établissons d'abord qu'il est reconnu aujourd'hui en Angleterre et en France, que les fumiers accumulés sous les animaux n'ont aucune influence fâcheuse pour la santé et le bien être du bétail, si ce n'est chez les cultivateurs peu soigneux, entre les mains desquels les meilleures pratiques deviennent impossibles et amènent nécessairement de mauvais résultats, dus exclusivement à leur négligence.

Pour le fumier lui même, nous défions n'importe quel système d'en donner, nous ne dirons pas de supérieur mais même de semblable en qualité et surtout en quantité. D'abord les excréments solides aussi bien que les urines sont utilisés sans chance quelconque de perte et sans frais, c'est-à-dire sans construction spéciales sous forme de caveaux, d'appentis, de fosses à fumier, rien de tout cela au con-

traire, il faut tout d'abord enlever les constructions de pontage et autres, si on veut appliquer ce système qui fait d'économie nécessité.

Les conditions de fermentation ne sont pas moins bien remplies. D'abord les fumiers placés sous les pieds des animaux sont en quelque sorte triturés, c'est un mélange intime de la litière avec les excréments, de manière à la bien imprégner des matières fermentescibles indispensables au développement d'une fermentation putride. Puis la pression égale opérée par ce piétinement en empêchant une trop grande circulation d'air, rend impossible la production du "blanc de fumier" qui se développe si souvent avec les autres systèmes. Les conditions de chaleur ne sont pas moins bien remplies puisque le bétail repose directement sur les fumiers qui s'imprègnent même des émanations de leur corps. Nous dirons plus, dans un pays à climat excessif comme le nôtre, la chaleur des animaux en facilitant la fermentation des fumiers devient la source d'une nouvelle chaleur artificielle, produit de la fermentation, et le cultivateur réalise ainsi le problème si difficile du chauffage économique des étables. On croira peut être que cette fermentation doit nuire au bétail par le développement des gaz qui en résultent, on se tromperait étrangement, la pression sur les fumiers est tellement grande que les gazs sont en quelque sorte condensés dans leur masse jusqu'à ce que l'absorption par les urines ait eu lieu et il est remarquable que dans nos bâtiments il y ait moins d'odeur que dans les étables pontées.

En un mot ce système selon nous n'a pas de rival et nous avons cru devoir le conseiller à ceux de nos cultivateurs désireux de produire une grande quantité de bons fumiers tout en réalisant une économie dans les frais d'entretien de leurs bâtiments, dans la manipulation de leur fumier, tout en augmentant le bien être de leur bétail.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE.— Sous ce titre nous avons reçu de J. M. Paquin, M. D., une petite brochure ayant bien son mérite dans son genre. Bien que nous ne soyons pas tout-à-fait de l'opinion de l'auteur sur les grands avantages résultant de la lecture d'ouvrages très élémentaires dans les écoles de paroisses, cependant nous ne leur refusons pas une certaine influence en prédisposant les individus en faveur d'une carrière que sans cette lecture, peut-être ils n'auraient pas embrassés. Voici au reste le but de l'auteur clairement exposé dans le paragraphe suivant de sa brochure.

J'ai souvent pensé que, si dans toutes les maisons d'éducation, on obligeait les élèves à lire ou à apprendre par cœur un ouvrage sur le plan de celui-ci, on rendrait peut-être plus de services à la cause de l'agriculture que par tout autre moyen.

Ce volume, quoique petit, renferme néanmoins les principes fondamentaux de l'art agricole, et il peut être utile non-seulement à ceux qui se destinent à l'agriculture, mais encore à tous ceux qui, ne cultivant pas eux-mêmes, ont cependant des propriétés à faire valoir.

Ceux-ci y apprendront en quelques instants ce qu'a coûté aux autres l'expérience de quelques années. Ce n'est d'ailleurs qu'en connaissant bien son état qu'on peut le goûter, l'apprécier et l'encourager chez les autres.

Puisse le présent ouvrage contribuer à faire progresser, aimer et honorer le premier des arts : c'est le vœu de l'auteur qui, en reconnaissance de la profession de son père, dédie cet opuscule aux agriculteurs de son pays. J. PERRAULT

## AGRICULTURE

Des prairies.—Des foins.—Des prés naturels.—Du trèfle.—Du plâtre.—Agit-il partout.—Que peut-on plâtrer.—De la quantité qu'il faut répandre.— Quand et comment on sème le plâtre.

DES PRAIRIES.—Point de fourrage sans prés ; point de bétail sans fourrage.... C'est-il vrai ? Mais point de fumier sans bétail, et point de grains sans fumier. Ainsi les prés, le fourrage, le bétail et le fumier amènent le grain. Tout cela se tient, et, si l'un manque, adieu la récolte.

Veux-tu du grain?... Fais des prés.—Le vieil Abraham le disait, dimanche dernier, sous l'ormeau du village, où il eut une dispute avec Michel Rollu, qui passe pour un ancien, parce qu'il a 62 ans.

Celui qui a le tiers de ses terres labourables en prés est un bon cultivateur, disais-je ; le quart n'est pas assez.

Mais, reprit Michel Rollu, je ramasserai un tiers moins de blé, si je sème un tiers moins de terre.

Tu en ramasseras davantage, dit le vieil Abraham ; ce n'est pas ce qu'on sème, c'est ce qu'on fume qui produit.

Tiens, Michel ; j'ai vu naître ton père, et il n'y a pas déjà si long-temps que tes es culotté pour être bien fier. Tu es jeune et tu me dois le respect et l'écoute ment.

Il le prit par l'oreille.... Quand tu mets vingt petites charretées de fumier dans 2 arpents, c'est-il fumé ?—Et quand tu étends ce fumier, ça ne joint pas.... A la récolte, il n'y a de paillet et de grain que où tu as mis les monceaux : ailleurs ce ne sont que des quarts ou des moitiés d'épis.

Père Abraham, vous me tirez furieusement l'oreille... Ce n'est rien, mon garçon.—Les beaux épis font les belles récoltes.—On les a que dans les renouvelés ou dans les champs bien fumés.—Pour récolter, il faut fumer.—Semer à blanc, c'est jeter sa fortune au vent.

Père Abraham, vous m'arracherez l'oreille.... Plus de peur que de mal, mon enfant. La terre est un grenier plein de mauvaises graines.—Les mauvaises graines sont de la famille des mauvais cultivateurs. Si la terre est mangée par la mauvaise herbe, les prés la nettoient ; si elle est lasse, ils la reposent ; si elle est épuisée ; ils la fortifient.

Père Abraham, vos ongles m'entrent dans l'oreille.... Quand tu remues, je serre, et, si tu tires, j'arrache.—Il y a plus de monde aujourd'hui sur la terre qu'autrefois : il faut nourrir ce peuple.—Pour le nourrir, il faut faire mieux ; et qui ne fait mieux fait pire, ou qui n'avance pas recule.—Ceux qui font des prés s'enrichissent, et ceux qui n'en font pas se ruinent.

Père Abraham, je vous demande grâce.... Encore deux à trois petites paraboles.—Sème chaque année des prairies, chaque année tu en romperas. Une arpent de défrichement en vaut trois.—Ne sème que ce que tu peux fumer ; fais des prés, élève du bétail, jusqu'à ce que tu puisses fumer tous tes blés.—Ne sème pas en raison de la terre que tu as ; mais du fumier que tu fais.

Père Abraham, je vous en supplie.... Chut, quatre à cinq petites questions et c'est fini.—As-tu assez de fumier?... Non.—Il te faut plus de bétail.... Oui. Pour les nourrir, tu as besoin de prés.... C'est vrai.—En feras-tu chaque année?... Je le promets.—Te voilà libre.

Pendant que Michel se frottait l'oreille, le père Abraham me dit : maître Jacques ; envoyez-moi les entêtés, je les mettrai à la raison et leur ferai entrer la parabole dans la tête.

Puis il s'établit une conversation en présence des habitans du village. Ame-

nez un cultivateur, dit Charlot, sur une métairie où il y a des prés, du fumier et de belles récoltes, il dira de suite : c'est superbe, je voudrais bien que ma ferme fût dans cet état.

Mais, reprit le père Abraham, il dira aussi : Ah ! ma terre ne vaut pas celle-là ; les prés ne viendront pas chez moi... et cent autres bêtises... C'est de la paresse et de la lambinerie ; tant vaut l'homme, tant vaut la terre ; pour commencer, il faut finir ! Qui ne bouge pas, n'arrive point.

Il n'y a pas de terre où on ne puisse faire un pré d'une espèce ou d'une autre, leur dis-je ; l'herbe vient toujours mieux que le grain.

Où mettrai-je mon foin, si je fais tant de prés, dit, Michel, en s'éloignant du père Abraham.

Où tu le mettras, reprit le vieillard ?... Où Charlot, maître Jacques et moi le mettons, dans la grange du bon Dieu, sous la calotte du ciel, à la belle étoile, qui n'a pas de foin dehors n'a pas assez de foin.

Mais où logerai-je mon bétail !

Les gens de mauvaise volonté ne manquent point de mauvaises raisons. Est-ce que tu ne peux pas faire un appentis le long d'une muraille ? ou bien n'as-tu jamais fait de loges ?

Des murs à pierres sèches que tu barbouilles de terre pour arrêter le vent ; des perches et de mauvais bois, puis tu couvres de paille, de genêt ou de bruyère.

Quand on ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on peut.

—Celui qui a la volonté a le pouvoir.—Veux-tu toutes tes aises, mets tes mains dans tes poches et gage un valet pour te faire manger la soupe.

Si je n'ai pas d'argent pour acheter du bétail.

Quand la bourse est vide, il n'est pas aisé de faire sonner les écus.—Mais fais comme j'ai fait il y a vingt ans, achète de petits veaux et de petits agneaux.

Ils profitent bien plus dans un an bien nourris que dans deux mal soignés. Ils grandissent, donnent du fumier et de l'argent ; puis on a des bœufs, des mules et des juments.

Michel, j'ai vu le vieil ormeau moins gros qu'une paille ; on naît petit, on devient grand ; l'oiseau commence son nid par un brin d'herbe, et chat-petit va loin.

Retenez bien, dis-je aux habitans, les paraboles du père Abraham, elles sont toutes vraies.—Il faut avoir, chaque année, sa sole ou sa guérette de prés, comme on a sa sole ou sa guérette de blés.

*Des foins.*—Coupe ton herbe avant qu'elle ne soit mure, le foin qui sèche sur pied ne vaut pas de la paille.

L'aubergiste veut du foin mûr, parce que le cheval de la pratique ne mangera pas et que le voyageur paie également.

Quinze livres de foin ou quarante livres d'herbe verte, ou soixante livres de paille contiennent la même quantité de nourriture.

Jamais bête n'a pu manger assez de paille pour se nourrir ; aussi la grosse paille est chère au marché.

*Des prés naturels.* Le foin naturel est souvent aigre et peu nourrissant, et le bétail qui le mange l'hiver est sec et couvert de poux. Les bêtes à corne le mangent ; mais la mule, le cheval et le mouton n'en veulent pas.

Mieux vaut un fourrage artificiel, il est toujours bon et du goût de tous les animaux.

Arrose tes prés naturels, si tu le peux : ou bien couvre-les de terreau ou de fumiers, tous les trois ans ; mets-y de la chaux, s'ils sont humides ou pourries. Mais quand on manque partout d'engrais pour les blés, peut-on traiter ainsi les prés ?

Si ta prairie est un peu sèche, couverte de mousse ou donne fort peu, labour

Sème d'abord une pomme de terre ; ensuite orge ou avoine suivant la qualité du sol : termine par une prairie.

*Du trèfle.* Autrefois on ne semait le trèfle que dans des terres fortes, fraîches.

Depuis qu'on connaît les effets du plâtre, on doit le semer aussi dans les plaines, dans les terres légères, calcaires..

C'est là qu'il donne beaucoup de graines, et de bonne qualité.—Faites du trèfle, faites-en partout.

Il ne doit reparaitre sur un champ que 4 à 5 ans après qu'il a été rompu.

Je conseille de le semer à sillons après en avoir abattu la sommité par un coup de herse.—On fauche en traversant les sillons.

Il aime aussi une terre bien fumée et un bon guéret.

Quand l'orge ou l'avoine ont deux feuilles, herse, abats le sillon et sème ; il est inutile de couvrir, parce que la terre est fraîche.

Ne crains pas le hersage, il améliore la récolte.

**DU PLÂTRE.** — Après les prés vient le plâtre ; l'un ne va pas sans l'autre.—Le plâtre est une fortune ; point de mauvaises terres où il agit.—Un bon pré d'abord ensuite du froment, que voulez-vous de plus.

Ne repoussez pas les bienfaits de la providence, s'écrie le père Abraham.—Tout ce qu'on débite contre le plâtre depuis trente ans, est méchanceté, ignorance ou sottise.

*Agit-il partout?*—Non, mes amis ; —Chez nous, dans les terres argileuses, humides, froides, venteuses et sauvages, les uns disent *oui*, les autres *non*.—Il faut l'essayer partout (il est fort capricieux).—On ne doit plâtrer qu'une portion du champ ; l'essayer particulièrement sur les vesces, noires ou blanches, d'automne et de printemps.

Dans les étés secs, il n'agit que la seconde année.

Sur les terres calcaires, où l'on trouve la pierre à chaux, le plâtre fait des miracles.—Il vaut mieux que le fumier qui fait pousser l'herbe et tue la plante.

On croirait qu'un pré plâtré est chaque jour arrosé, dit Franck.—Celui qui a terre à plâtre et ne fait pas de prés ne récoltera ni foin, ni blés.

Les prairies doivent changer l'agriculture de nos bocages, dit maître Charles, le plâtre changera l'agriculture des plaines. On aura du fourrage partout ; partout aussi des bestiaux, des fumiers et du grain.

*Que peut-on plâtrer?*—Le trèfle ordinaire, le trèfle blanc, le trèfle incarnat, le trèfle sauvage, les vesces blanches et noires, d'automne et de printemps, les pois, les fèves, les haricots, les lentilles.

Y a-t-il du trèfle sauvage dans un pré naturel ? Plâtrez-en une partie et vous verrez.—Mais ne plâtrez pas le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, l'herbe naturelle ; c'est de l'argent perdu.

*De la quantité qu'il faut répandre.*—Le plâtre crû agit comme le plâtre cuit ; ne dépensons pas de bois pour le brûler.—On le fait moudre au moulin à blé, après l'avoir cassé avec une masse.—On le pile chez soi à la manière des plâtriers : un homme en pile cinq à six cents par jour ; c'est un ouvrage d'hiver.—Mais quand on l'a cassé et pilé sous la pierre roulante du plâtrier, on le tamise légèrement à un crible très-fin et on repile le gruaux.

On répand 2 cents livres de plâtre par arpent.

*Quand et comment on sème le plâtre.* La prévoyance est la première qualité du fermier.—Achète ton plâtre l'été, pour le printemps ; tu le paieras un tiers ou moitié moins. Le premier épargné est le premier gagné. Tu le piles l'hiver.

En avril, quand la plante couvre la terre, et qu'elle a trois doigts de hauteur, c'est le moment de la plâtrer.—Mais la condition essentielle, absolue et nécessaire, c'est que la terre soit mouillée, humide ou très-fraîche.—Avance ou retarde ; mais ne plâtre pas sur une terre sèche.

Le plâtre se sème comme le blé. On le répand ordinairement le matin à la rosée, par un brouillard.—Souvent tu pourrais semer tout le jour.—100 livres de plâtre donnent un millier de foin, dans un pré bien garni.

JACQUES BUJAULT.

## ZOOTECHE.

### PREMIERS SOINS A DONNER A LA MÈRE ET AUX POULAINS.

Premiers soins à donner à la mère et aux poulains.—Nourriture des poulains.—Sevrage.—De la castration.—De l'amputation de la queue.

PREMIERS SOINS A DONNER A LA MÈRE ET AUX POULAINS.—Après que la jument a mis bas, on lui donne à boire de l'eau blanche tiède, on la nourrit légèrement, mais on doit toujours lui donner à boire à discrétion. Le poulain bien constitué ne tarde pas à se mettre sur ses jambes et à aller de lui-même chercher le pis de sa mère. On peut l'aider si la jument est très-douce, mais si elle est chatouilleuse, si elle refuse de se laisser téter, au lieu d'employer d'abord la force pour l'y contraindre, je crois qu'il vaut mieux laisser seuls et tout à fait tranquilles la mère et le poulain ; il est probable que l'amour maternel l'emportera et qu'on n'aura pas besoin de s'en mêler. Si pourtant cela n'arrive pas, ou si le poulain n'a pas la force de se tenir sur ses jambes, il faut bien alors venir à son aide contenir la jument, l'empêcher de ruer, en lui levant un pied de devant, approcher le poulain du pis, et même lui traire du lait dans la bouche.

Après que la jument a mis bas, on lui donne à boire de l'eau blanche tiède, on la nourrit légèrement, mais on doit toujours lui donner à boire à discrétion. Le poulain bien constitué ne tarde pas à se mettre sur ses jambes et à aller de lui-même chercher le pis de sa mère. On peut l'aider si la jument est très-douce, si elle est chatouilleuse, si elle refuse de se laisser téter, au lieu d'employer d'abord la force pour l'y contraindre, je crois qu'il vaut mieux laisser seuls et tout à fait tranquilles la mère et le poulain : il est probable que l'amour maternelle l'emportera et qu'on n'aura pas besoin de s'en mêler. Si pourtant cela n'arrive pas, ou si le poulain n'a pas la force de se tenir sur ses jambes, il faut alors venir à son aide, contenir la jument, l'empêcher de ruer, en lui levant un pied de devant, approcher le poulain du pis, et même lui traire du lait dans la bouche.

### NOURRITURE DES POULAINS

Un poulain vigoureux ne tarde pas à essayer de manger avec sa mère. Il a été un temps, qui n'est pas encore très-éloigné, où l'on croyait que l'avoine rendait les poulains aveugles, qu'on devait les élever durement, c'est-à-dire les mal nourrir, les laisser exposés au froid, et que plus ils étaient misérables dans leurs premières années, plus par la suite ils devenaient robustes. On est aujourd'hui revenu de cette erreur. Des expériences ont prouvé que dans des endroits où

règne la fluxion périodique, des poulains fortement nourris en avoine en ont été préservés. On sait que pour obtenir des chevaux grands et forts, il faut assurer aux poulains un jet vigoureux par une nourriture abondante et substantielle, et que c'est surtout de la première année que dépend le développement complet des jeunes animaux.

On gagne en outre à bien nourrir les poulains un développement plus précoce, qui peut suffire pour payer grandement le supplément de nourriture qu'on leur a donné.

« L'augmentation la plus considérable dans la taille du poulain a lieu la première année. Sa croissance, qui, lorsqu'il arrive à son douzième mois, est d'environ 15 pouces, ne se trouve plus que d'environ 10 pouces pendant les quatre années suivantes réunies, et arrive enfin à n'être que de  $\frac{1}{2}$  pouce pendant la cinquième, c'est-à-dire un trentième de ce qu'elle avait pendant la première année (1). »

Cette règle souffre pourtant des exceptions. Un jeune animal dont la croissance a été arrêtée, dans les premiers temps de sa vie, par une nourriture insuffisante, prend souvent plus tard un développement remarquable, s'il reçoit une bonne et abondante nourriture. J'ai vu des chevaux de Deux-Ponts grandir encore après avoir passé l'âge de six ans.

Mais si la parcimonie est un grand mal dans l'élevage des poulains, il faut aussi se garder de l'excès contraire, et ne pas croire, comme ceux qui, sans les comprendre, ont voulu imiter les Anglais, que ce n'est qu'à force d'avoine qu'on peut élever de bons chevaux. J'ai déjà dit ailleurs que les Anglais agissent d'une manière toute rationnelle quand, par l'avoine, ils forcent le développement des poulains de pur-sang qu'ils veulent faire courir à l'âge de deux ans ; mais les fermiers anglais n'ont garde de suivre cet exemple. Un cheval ordinaire dont l'avoine serait la principale nourriture depuis qu'il est au monde, aurait certainement mangé à l'âge de quatre ans plus qu'il ne vaudrait. D'autres ont prétendu que ce n'est que par l'avoine qu'on peut obtenir de vigoureux chevaux : c'est comme si l'on disait que pour faire des hommes vigoureux il faut nourrir les enfants de viande et de vin.

L'expérience a suffisamment prouvé la fausseté de ces assertions. Il faut aux poulains une nourriture abondante et substantielle ; en été, des fourrages verts de bonne qualité, à la pâture ou au râtelier ; en hiver, de bon foin de prairies naturelles ou artificielles et des racines, pommes de terre cuites ou carottes, avec cela un peu d'avoine ou de féveroles, de temps à autre du son, de l'orge ou du seigle moulus. Leur nourriture doit être variée ; on doit les habituer à tous les aliments qui leur conviennent, sans oublier le pain et le sel, que des chevaux faits refusent quelquefois, ne les connaissant pas.

On a encore remarqué que si l'avoine forme la principale nourriture des poulains, leur charpente osseuse ne prend pas tout le développement désirable. Il leur faut une nourriture qui contienne la chaux nécessaire à la formation des os. Les fourrages récoltés sur un sol calcaire sont ceux qui leur conviennent le mieux et si le sol ne contient pas naturellement de la chaux, il est très-bon de lui en donner. Pour les prés, les os en poudre, seuls ou dans des composts, augmentent non-seulement la quantité, mais aussi la qualité du foin.

Les hommes, comme les animaux, qui vivent sur les sols calcaires, ont une charpente osseuse plus forte et une plus grande taille que ceux qui vivent sur les terres de sable.

On a aussi proposé d'élever les poulains au lait de vache, pour pouvoir plus tôt employer les juments. Une jument employée aux travaux d'agriculture peut sans aucun inconvénient travailler et allaiter un poulain. Si elle doit faire des courses qui l'éloignent trop de l'écurie, le mieux est de ne pas lui laisser faire de poulains.

(1) *Institutions hippiques*, Angleterre.

Il faudrait par jour à un poulain au moins 10 litres de lait de vache, et si on le compte seulement à 10 centimes, c'est 1 franc par jour ou 150 francs pour cinq mois, sans compter l'embarras et la perte de temps. Si on donne au poulain du lait écrémé, la valeur en sera moindre, mais il en faudra davantage, je crois que le lait de vache n'est employé avec profit que pour un poulain d'une grande valeur ou pour celui qui a perdu sa mère.

Si cependant on avait en grande abondance du lait écrémé ou du lait caillé, on pourrait en donner à un poulain déjà fort, comme supplément au lait de sa mère et après le sevrage. Je connais un exemple du lait ainsi employé, et à un an le poulain était aussi grand que sa mère. N'aurait-on pas eu plus de profit à engraisser un ou deux pores avec le lait consommé par le poulain ? C'est une question que je n'ose pas décider.

Comme à présent, en France, tous les chevaux gris de poste et de diligence sont censés des percherons, de même tous les chevaux que les marchands français amènent de l'Allemagne viennent du Mecklembourg. Les chevaux du Mecklembourg sont, en général, trop chers pour que les marchands français puissent les acheter avec l'espérance de réaliser même un mince bénéfice ; ils sont presque tous dirigés vers le Nord : la Pologne, la Lithuanie, la Russie, en achètent beaucoup, les Anglais mêmes en achètent depuis quelques années, et un attelage de distinction se paye dans le pays même au moins \$800 (1850). Une grande partie des chevaux amenés en France ont été élevés dans l'Ost-Frise ; ils ont de la taille, de la figure, la tête busquée, souvent de mauvais pieds, un tempérament mou et lymphatique. Quand ils sont vendus, ils n'ont pas mangé un grain d'avoine, ils ont été nourris d'herbe ou de foin et de lait caillé. Il est difficile d'apprécier quelle influence peut avoir le lait dans ce régime. Peut-être que si les herbages étaient plus substantiels, et que les jeunes chevaux reçussent une partie de leur nourriture en grains, on pourrait obtenir avec le lait caillé plus de taille, un développement plus hâtif, et cependant élever de vigoureux chevaux.

#### SEVRAGE.

On sèvre les poulains à l'âge de quatre à six mois. On hâte le sevrage si la jument est fatiguée et si elle porte de nouveau. On sépare le poulain de sa mère, on ne le laisse plus têter que trois fois, puis deux fois par jour, puis on le sèvre tout à fait. On lui donne alors pour boisson de l'eau avec de la farine ou du grain égrugé, et on soigne sa nourriture de manière que la privation de lait ne lui fasse pas éprouver dans sa croissance un arrêt dont il se sentirait longtemps. On doit, au contraire, diminuer la nourriture de la jument et la faire travailler. Il est tout au moins inutile de la traire ou d'employer d'autres moyens pour faire passer son lait.

Après le sevrage, la jument reprend sa place parmi les chevaux de travail, et le poulain reste sans être attaché dans une boxe.

Si on en a plusieurs, on peut très-bien les laisser ensemble, s'ils sont d'égale force, et en les surveillant pour s'assurer qu'aucun n'est molesté ou privé par les autres d'une partie de sa ration.

Aussitôt qu'on s'aperçoit que les poulains commencent à sentir leur sexe, les mâles doivent être séparés des femelles.

Si l'on veut obtenir d'elle un nouveau poulain, on représente souvent la jument à l'étalon le neuvième jour après qu'elle a mis bas, et ensuite de neuf en neuf jours, si elle n'a pas retenu la première fois ; d'autres éleveurs attendent plus longtemps, et je crois que cela vaut mieux. Cet usage de faire pouliner tous les ans les juments a été blâmé ; on a prétendu que la jument ne pouvait en même temps allaiter un poulain et en nourrir un autre dans son sein. Je crois aussi qu'il vaudrait mieux ne demander à une jument, surtout si elle travaille, un poulain que

tous les deux ans ; mais cependant il est dans la nature que les femelles des animaux reçoivent le mâle et soient fécondées chaque année, et l'expérience prouve qu'une jument bien nourrie peut, sans en souffrir, élever plusieurs années de suite de vigoureux poulains ; en outre, il arrive souvent, contre la volonté des éleveurs des années de repos, c'est-à-dire des années où, quoique saillies plusieurs fois, les juments ne portent pas.

## DE LA CASTRATION.

On a déjà élevé tant de plaintes contre la castration tardive, à l'âge de quatre à cinq ans que je crois inutile d'en parler. Tous les éleveurs doivent aujourd'hui savoir que c'est dans leur deuxième année que les poulains doivent être castrés. Cette opération est pratiquée ou par des châteurs de profession, ou par des vétérinaires ; les uns et les autres font connaître aux éleveurs les soins qu'exigent les jeunes animaux. Je ferai cependant une observation, c'est que les bains de rivière, qui en beaucoup d'endroits étaient en usage après la castration, sont condamnés par les meilleurs vétérinaires, comme au moins inutiles et pouvant avoir des suites dangereuses.

Quoique plusieurs autres procédés aient été recommandés, la castration se pratique généralement au moyen des casseaux. En Allemagne, lorsqu'un casseau est placé, l'opérateur retranche immédiatement le testicule, et il n'en résulte aucun inconvénient ; en Normandie, on laisse pendus les testicules pendant trois jours, jusqu'au moment où on ôte les casseaux. La ville de Caen, un jour de foire, présente un triste et dégoûtant spectacle, parcourue par tous ces chevaux mutilés et sanglants qui viennent d'être opérés seulement à moitié.

J'ai vu des chevaux de remonte, achetés, et castrés en Normandie, arriver jusqu'à Paris avec leurs testicules pendants.

Pourquoi ne ferait-on pas l'opération en Normandie comme on la fait en Allemagne ?

J'ai vu opérer à Caen un châteur d'une grande habileté. Trois hommes suffisaient pour abattre un cheval.

Le cheval étant placé contre un mur, une entrave double réunit les pieds de devant. Une corde, fixée au pied gauche de derrière, passe par deux anneaux qui tiennent à l'entrave des pieds de devant et est arrêtée par son extrémité à un anneau scellé dans le mur. Une autre corde, fixée au pied droit de derrière, fait le tour de l'encolure, elle est tenue par un homme. Un autre homme tient la longe du licol passée dans la bouche, un troisième tient la queue. On chasse le cheval en avant, les pieds se rapprochent, et les trois hommes tirant en même temps, l'abattent sur le côté gauche. La corde qui tient le pied droit est alors raccourcie jusqu'à ce que ce pied arrive à l'épaule.

DE L'AMPUTATION DE LA QUEUE.—Il y a de la cruauté à priver les chevaux de l'arme que la nature leur a donnée pour se défendre contre les mouches. Cependant une longue queue est tellement gênante, que je crois qu'il convient de la raccourcir plus ou moins, selon qu'elle est plus ou moins forte, et de manière que les crins descendent jusque un peu au-dessous de la pointe du jarret. C'est alors ce qu'on nomme queue en balai, qu'il est facile de trousser au besoin. Je ne crois pas que, même pour les carrossiers, un retranchement plus considérable soit nécessaire. On a à peu près renoncé à l'opération cruelle de niquer ou anglaiser les chevaux, mais les marchands renonceraient difficilement aux courtes queues, dans les pays où elles sont admises, parce qu'elles font réellement paraître les chevaux plus avantageusement ; on pourrait dire qu'un cheval paraît d'autant mieux cutté que sa queue est plus petite. Il y a des pays où l'on trouverait difficilement à vendre à un cultivateur un cheval à courte queue.

On a, dans ces derniers temps, cherché à simplifier l'opération de niquer. La queue du cheval est pourvue de muscles abaisseurs et releveurs. Pour niquer on fait sous la queue de chaque côté trois incisions, on tranche les muscles abaisseurs, et on en extrait les portions qui se trouvent entre les incisions. Ensuite, au moyen de poulies fixées au plafond de l'écurie, on tient la queue du cheval relevée, jusqu'à ce que les plaies soient cicatrisées. Les muscles abaisseurs n'existant plus, les releveurs agissent seuls et soulèvent la queue. Mais comme elle prend alors la courbure que l'on nomme en *trompe* et que d'ailleurs les cicatrices restent toujours apparentes, depuis que la mode n'a plus voulu de chevaux niquetés, on a essayé d'introduire un bistouri sous la peau, et de trancher les muscles abaisseurs sans, faire d'incision. Le cheval peut ainsi porter mieux qu'il ne porterait naturellement, mais jamais comme si l'opération eût été faite complètement.

Quand on veut rogner la queue au poulains, c'est vers l'âge d'un an, même plus tôt, qu'on doit le faire ; alors ils s'aperçoivent à peine de l'opération. C'est avec un coupe-queue, sorte de ciseau faite exprès, que, l'opération se fait le plus facilement. On peut pourtant se passer de cette instrument. Dans tous les cas, on coupe les crins à l'endroit où l'amputation doit être faite, ou même on les coupe entièrement depuis l'extrémité du tronçon jusqu'à ce qu'on juge qu'il en reste suffisamment ; on voit ainsi ce que sera la queue, après l'opération. On relève ensuite et on noue les crins restants. Si l'on n'a pas de coupe-queue, on place la queue horizontalement sur un petit bloc en bois, tel que l'extrémité d'une bûche sciée ; on tient un couteau à large lame, ou une hachette, et on la tranche d'un seul coup frappé avec un maillet. On cautérise immédiatement. Pour cela il faut un brûle-queue. C'est un fer en forme d'anneau, d'un diamètre intérieur d'environ 1 pouce que l'on applique rouge sur la plaie, de manière que les parties charnues sont cautérisées pour arrêter le sang, et que la partie osseuse, qui ne doit pas être brûlée, se trouve au milieu, dans l'intérieur de l'anneau.

Une attention à avoir, c'est de faire l'opération à l'endroit d'une articulation. Les articulations sont faciles à reconnaître, d'abord par leur flexibilité, ensuite parce que chacune présente un renflement, tandis que les os des vertèbres sont plus minces entre les articulations.

FÉLIX VILEROY

---

## ECONOMIE RURALE.

---

### DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL DANS UNE EXPLOITATION RURALE.

Dans toutes les localités, on entend un grand nombre des hommes qui se livrent à l'agriculture se plaindre de l'immoralité, de la paresse et de l'insouciance, souvent de la mauvaise volonté des agents dont ils sont forcés de se servir. Cependant, que l'on remarque bien que partout aussi on rencontre quelques cultivateurs qui sont bien servis et qui conservent pendant longtemps les mêmes valets. Cette observation devrait, du moins, faire présumer à ceux qui font entendre ces plaintes, qu'il y a dans leur intérieur, de même que chez beaucoup de leurs confrères, quelques circonstances qui exercent une fâcheuse influence sur la conduite des individus qui composent le personnel de leurs exploitations, et sur la

moralité et les habitudes d'une partie considérable de la classe des valets de ferme. Pour l'observateur qui y apporte quelque attention, il n'est pas difficile de reconnaître les causes d'un vice dont les résultats sont extrêmement fâcheux. Je vais indiquer les moyens par lesquels chacun peut, dans la sphère de ses opérations, contribuer à améliorer les habitudes des hommes de cette classe, en se procurant à lui-même des agents fidèles et dociles, souvent même dévoués à ses intérêts. C'est dans les observations que j'ai été à portée de faire chez un grand nombre de cultivateurs, autant que dans ma propre expérience, que je puiserai les conseils que je vais donner aux chefs d'exploitations rurales, grandes ou petites.

Bien choisir ses serviteurs et les traiter convenablement, sont les moyens de les conserver pendant longtemps, et l'on ne peut compter sur de bons services que de la part de ceux qui se plaisent dans leur position, et qui n'éprouvent pas le désir d'en changer. Je sais bien qu'à en croire quelques personnes, il n'est pas possible de faire un bon choix dans cette classe ; mais c'est là se tromper étrangement, quelque pays, quelque canton que l'on habite. Les bons maîtres font les bons serviteurs. C'est là ce que prouve suffisamment l'exemple de ces cultivateurs que l'on rencontre partout, et qui ont su s'attacher des hommes qui les servent fidèlement. Depuis quelques années, on a institué dans diverses localités des primes en faveur des agents de la culture qui sont restés pendant longtemps au service du même maître. Il est certain que, dans presque tous les cas, ce sont les maîtres qui auraient mérité la prime beaucoup plus que leurs serviteurs ; et chacun peut, par des soins appliqués dans son intérieur, agir bien plus efficacement qu'on ne peut le faire par des primes, sur la moralité des valets de ferme.

Après avoir choisi, le mieux qu'il est possible de le faire, les agents dont on a besoin, il faut bien savoir tolérer en eux quelques défauts, si l'on tient à les conserver. Aucun homme n'est parfait, pas plus les maîtres que les serviteurs ; et l'on trouve de tels avantages à employer des hommes attachés au service d'une exploitation par une longue habitude, qu'il faut savoir faire avec eux la part de l'imperfection humaine. Il est, toutefois, des défauts avec lesquels on ne doit jamais transiger, et, dans ce nombre, il faut ranger l'inconduite grave et l'infidélité. Sur ce dernier point, un renvoi immédiat doit toujours être la peine de fautes même légères, quelque besoin que l'on puisse avoir des services du sujet qui s'en est rendu coupable. Il ne s'agit pas seulement de se défaire d'un homme qui manque de probité, mais d'apprendre à tous les autres à apprécier la gravité des fautes de ce genre : c'est ainsi qu'on fait entrer dans leur cœur les sentiments d'honneur auxquels sont plus sensibles qu'on ne le croit un grand nombre d'hommes de cette classe.

Une circonstance contribue beaucoup aussi à conserver la fidélité des serviteurs ; ce sont les habitudes d'ordre du chef de l'exploitation. Là où toutes choses sont constamment rangées avec soin à la place qui leur est destinée, là où tout est compté, mesuré, et où des notes sont prises des entrées et des sorties des denrées et des ustensiles, on ne verra jamais s'introduire ces habitudes d'infidélité qui sont la suite naturelle des désordres d'administration, et qui se perpétuent chez beaucoup de personnes qui se livrent à la culture. Tous ces soins doivent être pris sans affectation et comme des moyens d'ordre intérieur, plutôt que comme des précautions de défiance ; car, si l'on a des serviteurs fidèles, il importe beaucoup de leur témoigner de la confiance, et rien ne blesse davantage un homme probe qu'une défiance injuste. C'est au maître à reconnaître par l'observation jusqu'à quel point il peut compter sur la fidélité de chacun de ses gens ; et il ne doit jamais rester au-dessous de cette limite, dans les témoignages de confiance qu'il leur donne. Les serviteurs probes, au reste, se plaisent ordinairement aux habitudes d'ordre intérieur qui mettent en évidence leur exactitude et leur fidélité.

Il est certain aussi que, si le maître veut être entouré d'agents probes et fidèles,

la première condition est qu'il dirige lui-même sa conduite d'après les règles de la droiture et de la loyauté, tant dans ses rapports avec ses gens que dans ses affaires à l'extérieur. Les serviteurs jugent leurs maîtres sous ce rapport, avec une sagacité qu'aucune précaution ne pourrait tromper ; et ce serait en vain que l'homme qui répand autour de lui des exemples de mauvaise foi ou de manœuvres coupables dans ses relations d'intérêts, croirait pouvoir se faire servir par des hommes probes et fidèles dans leur rapports avec lui.

Les serviteurs doivent être bien traités pour le salaire et la nourriture ; mais il ne convient pas de se placer, à cet égard, en dehors des usages habituels du canton que l'on habite. Les accroissements de salaire au delà des limites ordinaires ne doivent, du moins, être accordés que successivement, à l'époque des réengagements, et comme témoignages de satisfaction pour les services déjà rendus. C'est plutôt, au reste, par d'autres moyens, qu'il faut leur faire trouver agréable la position où ils se trouvent : par la douceur dans le commandement et surtout par une sèvre équité, on ne manque pas d'atteindre ce but. Un bon maître contracte facilement un attachement réel pour ses serviteurs ; mais à cet égard il convient que ses démonstrations se bornent à celles d'une bienveillance générale, et qu'il évite des témoignages particuliers d'affection qui présentent trop souvent le caractère de faveurs personnelles qu'il doit éviter par-dessus tout.

Le commandement doit être ferme sans dureté ; et le maître ne peut pas trop s'attacher à chercher, dans chaque circonstance, la ligne qui sépare une sévérité outrée, de l'indulgence qui dégénère en faiblesse. Il est nécessaire pour cela, qu'il se possède constamment lui-même, et qu'il s'impose la loi de réprimer les emportements auxquels il pourrait se laisser entraîner, ou du moins d'attendre que le calme soit rétabli dans son esprit, avant d'adresser des reproches ou de prendre une décision de quelque gravité. Il n'arrivera presque jamais qu'un serviteur manque au respect qu'il doit à son maître, tant que ce dernier conservera le calme et la modération dont un supérieur doit constamment donner l'exemple à ses subalternes. L'homme qui ne sait trouver de fermeté que dans la colère n'est pas fait pour commander à d'autres.

Les ordres doivent toujours être positifs et n'admettre aucune contradiction ; mais il faut se garder de prendre pour des contradictions les observations raisonnées sur les motifs qui pourraient engager à agir autrement que le maître n'en avait le projet : ce dernier doit, au contraire, accueillir avec intérêt ces observations, et les apprécier sans obstination et sans aucune prévention pour ses propres idées. Il est bon qu'il raisonne beaucoup avec ses gens sur les opérations qui sont à faire ; rien n'est plus propre à les encourager et à leur inspirer de l'intérêt pour la chose ; mais, lorsque sa détermination est prise et qu'il l'a fait connaître, il doit exiger impérieusement qu'elle soit exécutée. Je dirai, à cet égard, que les hommes d'un caractère faible sont les seuls qui craignent les *valets raisonnés* ; car on ne se laisse entraîner dans les raisonnements qu'aussi loin qu'on le veut bien ; et lorsqu'un maître, dont la fermeté est connue, a manifesté sa volonté par un ordre précis, personne n'est tenté de raisonner, ou il importe fort peu qu'on le fasse. Le maître doit comprendre, au reste, que, comme c'est lui qui reste juge, en définitive, de tous les avis, s'il les adopte, il les fait siens, et ne devra jamais rejeter la responsabilité des mauvais résultats sur ceux qui lui ont exprimé leur opinion : c'est lui qui a eu tort de suivre tel conseil, et il y aurait faiblesse à en imputer la faute à un autre. Il y aurait également faiblesse, de la part du maître, à se plaindre, en s'adressant à d'autres subordonnés, des fautes ou des négligences qui auraient pu être commises par l'un d'eux. C'est toujours à celui qui a mérité ces reproches qu'ils doivent être adressés.

Il est enfin une cause qui contribue, peut-être plus généralement qu'aucune autre, à donner aux agents de la culture les défauts qui forment le sujet des plaintes d'un si grand nombre de cultivateurs : cette cause est un vice dans l'exercice de

l'autorité. Peu de personnes font attention à ce vice, parce qu'on se persuade généralement que c'est seulement dans un établissement qui compte un personnel nombreux qu'il peut être utile de régler, à l'aide d'une certaine organisation, la transmission des ordres entre le maître et les subordonnés. C'est là se tromper entièrement; et, dans les petites exploitations comme dans les plus grandes, l'exercice de l'autorité est soumis à certaines règles que l'on ne peut enfreindre sans les plus graves inconvénients.—*Chaque individu ne doit jamais obéir qu'à un seul, et il doit savoir, dans chaque circonstance, à qui il doit obéir; de même que chacun doit savoir à qui il peut donner des ordres, sans craindre qu'ils soient contrariés par ceux qui seraient donnés par un autre.* Dans ce peu de mots se trouve le secret de l'organisation hiérarchique dans la transmission des ordres: c'est le principe de *l'unité du pouvoir*, principe qui s'applique à toutes les positions où il se trouve des hommes qui doivent obéir à d'autres, et que l'on ne viole jamais sans que l'autorité soit faible et l'obéissance incertaine et irrégulière.

L'unité dans la responsabilité n'est pas moins importante que l'unité de pouvoir. Lorsque des ouvriers sont employés isolément à des travaux distincts, la responsabilité est personnelle pour chacun d'eux, c'est-à-dire qu'on pourra adresser à chacun les éloges ou les reproches qu'il pourra mériter dans l'exécution du travail. Mais, lorsque deux ou plusieurs hommes sont employés en commun au même travail, la responsabilité ne pèse plus sur personne; car toute responsabilité supportée en commun, ne fût-ce que par deux individus, est complètement illusoire. Ce sont paroles perdues que les recommandations ou les reproches que vous pourrez adresser indistinctement à quelques ouvriers travaillant en commun; mais il en sera tout autrement si la responsabilité de l'exécution pèse sur l'un d'entre eux qui a reçu vos ordres, et qui est chargé de les faire exécuter. La responsabilité ne peut peser, en effet, sur un individu, relativement à un travail commun, qu'autant qu'il a autorité sur les autres. L'unité de responsabilité et l'unité de pouvoir sont donc deux conditions qui se lient essentiellement entre elles, et elles doivent être la base de toutes les dispositions que l'on prend dans l'exercice de l'autorité. Cela est vrai pour les exploitations où l'on n'emploie qu'un petit nombre d'hommes, et pour les plus petites opérations, tout comme pour les grands travaux et les plus vastes établissements.

“C'est une maison où tout le monde commande,” disent souvent les valets de ferme, en parlant de certaines exploitations. On se représente, en effet, un cultivateur qui a un ou deux grands fils, et trois ou quatre serviteurs de divers genres.... Le père, la mère, les fils, quelquefois aussi la fille, donnent, chacun de leur côté, des ordres qui se croisent en tous sens. Le désordre est au comble dans un tel état de choses: les fils sont toujours en querelle entre eux et avec leur père: ce dernier s'emporte contre tout le monde. S'il arrive que la paix règne dans la maison, c'est parce qu'une inertie complète a été l'effet du découragement général. Dans tous les cas, le maître ne cesse de se plaindre de l'insubordination des valets et du défaut de soumission des enfants par le temps qui court. Il ne voit pas que la faute est à lui seul, et que tout le mal vient de ce qu'il ne sait pas exercer son autorité. Il sera rare qu'un valet reste une année entière dans une telle maison. Mais, si l'on observe de près comment les choses se passent presque partout, on trouvera ce désordre établi, quoiqu'à divers degrés, dans un très-grand nombre d'exploitations rurales, et l'on sera peu surpris des habitudes d'inconstance qui caractérisent, en général, la classe des valets, qui circulent sans cesse d'une ferme à une autre. Tous les autres défauts qu'on leur reproche sont un effet naturel de cette inconstance et de ces changements perpétuels; car un valet ne peut mettre quelque intérêt aux opérations dont il est chargé que lorsqu'il s'est attaché, par un séjour de quelque durée, à la maison pour laquelle il travaille. Les habitudes de paresse et d'insouciance sont toujours le résultat de ces transmutations continuelles des serviteurs.

Que l'on observe, au contraire, comment les choses se passent chez un de ces cultivateurs assez rares qui sont bien servis, et qui conservent pendant longtemps leurs valets.... On trouvera que ce cultivateur est un homme qui sait être le maître chez lui, et l'on remarquera que l'harmonie règne dans cette maison, et que les membres de la famille, de même que les serviteurs, se trouvent dans une position beaucoup plus douce et plus exempte de soucis et de tracasseries, que là où l'autorité ne peut être exercée sans contestation par personne, parce qu'elle est entre les mains de tout le monde. Il ne faut pas croire que le maître, homme de tête et de sens, donnera seul des ordres dans cette maison : il ne peut être présent partout, et il sera quelque fois absent ou malade. Le maître déléguera donc son autorité, soit temporairement pour une opération déterminée ou pour la direction générale des travaux, soit pour la conduite d'une branche spéciale de l'exploitation ; mais il prendra ses mesures pour que ces délégations ne nuisent en rien à l'unité du pouvoir qui émane toujours de lui, dans chaque instant et sur tous les points. Le maître chargera, par exemple, un de ses fils ou un premier valet de la direction et de la surveillance des attelages, ou de la conduite des travaux de la moisson ; ou, s'il entreprend un voyage, il chargera son épouse ou son fils aîné d'exercer son autorité tout entière pendant son absence. Il créera ainsi des *chefs de service* temporaires ou permanents, qui exerceront l'autorité sous ses ordres.

Le maître ne doit jamais oublier que, lorsqu'il a ainsi délégué son autorité, il doit éviter avec grand soin de l'exercer lui-même dans la limite des opérations pour lesquelles elle a été déléguée ; car il détruirait ainsi l'unité du pouvoir. Il continuera de voir tout par lui-même autant qu'il le pourra ; mais il doit mettre une grande attention à éviter de contrarier par ses ordres personnels ceux que pourra donner le chef qu'il a revêtu de son autorité. C'est toujours à ce dernier qu'il doit donner ses ordres et ses instructions sur la manière dont il veut que chaque opération soit exécutée. Un maître ne doit craindre, en aucune façon, d'affaiblir sa propre autorité en la déléguant ainsi ; c'est, au contraire, le moyen de l'exercer dans toute sa plénitude.

Dans la vie agricole, les liens de la famille sont beaucoup plus étroits que dans les autres situations sociales : dans ces dernières, chaque nouveau membre de la famille prend presque toujours, sans quitter l'habitation commune, une direction qui lui est personnelle, dès que l'âge le met en état de se livrer à quelque occupation sérieuse. Chez les cultivateurs, au contraire, tous les membres de la famille concourent, à divers titres, à un but commun, l'exploitation des terres qui forment son patrimoine, ou qu'elle a prises à ferme. Il résulte de là que l'autorité du père de famille doit être beaucoup plus forte dans la classe des cultivateurs que dans les autres situations de la vie, car c'est là le seul moyen qui puisse régulariser le concours de tous à une opération commune. Mais si l'autorité du père de famille est ainsi en quelque sorte absolue, par la nature même des choses, un grand devoir lui est imposé comme conséquence nécessaire : c'est lui qui est chargé d'assurer le bien-être de tous ceux qui l'entourent. Presque toujours il est porté, par des sentiments d'affection, à accomplir cette tâche ; mais ce n'est pas là simplement pour lui une question de sentiment, c'est aussi une question d'intérêt. Le succès de son entreprise agricole dépend de là, car il ne peut être assuré que par le concours intelligent et zélé de tous les membres de la famille ; et il ne peut compter sur ce concours, s'il ne sait pas les placer dans les conditions de tranquillité et de satisfaction qui peuvent seules les attacher aux intérêts communs, de même qu'elles peuvent seules assurer au maître, comme à tous ceux qui l'entourent, le bonheur de la vie de famille. Mais que le maître sache bien que, pour lui, le moyen le plus assuré d'atteindre ce but est d'exercer son autorité avec bonté et modération, mais d'une manière complète et sans faiblesse ; car les désordres qui résultent de l'absence d'un pouvoir ferme au sein de la famille, placent tous

les membres qui la composent dans la position la moins favorable à la tranquillité et au bonheur de chacun.

Pour les personnes qui sont restées jusque-là étrangères aux pratiques de l'agriculture, une cause particulière s'oppose souvent à ce qu'elles obtiennent de leurs agents l'obéissance nécessaire et un concours dévoué, et cette cause, il importe beaucoup qu'elles la connaissent bien ; c'est le défaut de confiance agricole de la part des subordonnés. Pour cette espèce de confiance, comme pour toutes les autres, on ne l'obtient qu'en la méritant, et l'autorité n'y peut rien. Un propriétaire se détermine à faire valoir un domaine avec les connaissances qu'il a puisées dans les livres : il donne les ordres de son cabinet, souvent même il prétend diriger, de sa demeure à la ville, les opérations de la culture. Les difficultés ou les inconvénients de l'application, il ne peut pas les juger ; et, s'il s'en présente, il les rejette sur l'incurie ou la mauvaise volonté de ses valets. Ces derniers, en effet, dans de telles circonstances, servent toujours mal, parce qu'ils travaillent avec dégoût, et en se moquant entre eux des opérations qu'on leur fait exécuter. Presque toujours le propriétaire se dégoûte lui-même, et quitte l'agriculture, en disant qu'il est impossible de rien faire avec une telle classe d'hommes. Mais si les occupations agricoles n'étaient pas pour lui une simple velleïté s'il consacre quelques années à s'instruire par la pratique et l'observation des faits, il reconnaîtra combien dans ses débuts il avait commis de fautes, et combien étaient justes certaines observations de ses gens qu'il mettait d'abord sur le compte de l'aveugle routine. L'homme le plus éclairé doit se dire, en entrant dans cette carrière, que ses valets, tout ignorants qu'ils sont, savent, relativement aux pratiques agricoles, beaucoup de choses qu'il ignore lui-même ; et tout en restant le maître, c'est en les consultant et en jugeant par ses yeux la vérité de leurs observations, qu'il leur inspirera autant de confiance qu'il est possible qu'ils en placent en lui dans une telle position ; car il se montrera à eux comme un homme de sens et de bon jugement. Peu à peu, à mesure que l'expérience pratique qu'il acquiert ainsi le met à portée d'apprécier l'opportunité des observations d'autres modes de culture, s'il le fait avec intelligence et circonspection, s'il ne tente qu'en petit des essais douteux, s'il réussit dans les applications qu'il fera sur une plus grande échelle, il amènera ses gens à cette confiance sans laquelle l'autorité du maître ne peut obtenir un concours franc et dévoué. Dans quelque pays que ce soit, on peut être assuré de trouver ce concours dans les agents ordinaires de la culture, lorsqu'on saura bien s'y prendre pour l'obtenir.

Le choix que fait le maître de ceux auxquels il délègue une portion d'autorité, mérite une grande attention de sa part. Il ne faut pas qu'il croie qu'il peut distribuer selon son caprice l'exercice de l'autorité : les hommes se soumettent difficilement au commandement de celui auquel ils ne reconnaissent pas une espèce de supériorité morale. D'ailleurs, en supposant que le choix ait été bon sous le rapport de l'intelligence, de la conduite et du dévouement aux intérêts du maître, tous les hommes ne sont pas propres à commander à d'autres ; et c'est une qualité que l'on rencontre même assez rarement parmi les habitants des campagnes. Cependant, en choisissant un homme d'un caractère ferme et modeste, il arrivera très-souvent que le maître pourra, par de bons conseils et une sage direction, le dresser à la tâche qu'il attend de lui, et le mettre en état de commander, soit à des valets d'attelage, soit à un atelier de manouvriers ; mais il est bien rare que l'on obtienne de tels sujets sans se donner la peine de les former soi-même. Si l'on trouve, après quelques tentatives, qu'un homme ne sait pas prendre l'autorité qu'on lui confie, s'il est mal obéi et s'il est disposé à se plaindre sans cesse des gens qui sont sous ses ordres, il est clair que c'est un homme qui n'était pas né pour le commandement ; et l'on aura souvent à se repentir de ce mauvais choix, parce qu'on se sera privé des services d'un bon ouvrier que l'on pourra difficilement replacer ensuite sous les ordres d'un autre.

## PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Corrigés par le Clerc du Marché.

	s. d.		BONSECCORS.	
	s.	d.	s.	d.
Farine, par quintal.....	13	0	à	14 0
Farine d'avoine do .....	10	6	à	10 9
Blé-d'Inde do .....	0	0	à	0 0
<b>GRAIN.</b>				
Blé, par minot.....	0	0	à	0 0
Orge do.....	3	0	à	3 3
Pois do.....	2	6	à	3 9
Avoine do.....	1	8	à	1 10
Sarasin do.....	2	6	à	3 0
Blé-d'Inde do.....	2	6	à	4 0
Seigle do.....	0	0	à	0 0
Lin do.....	8	0	à	8 6
Mil do.....	9	6	à	10 0
<b>VOLAILLES ET GIBIER.</b>				
Dindes vieux, par couple .....	5	0	à	7 6
Dindes jeunes do .....	0	0	à	0 0
Oies do .....	0	0	à	0 0
Canards do .....	2	6	à	4 0
Do sauvages do .....	3	0	à	3 6
Volailles do .....	2	6	à	3 0
Poulets do .....	1	0	à	2 0
Pigeons sauvages par douzaine .....	5	0	à	6 0
Perdrix do .....	0	0	à	0 0
Lièvres do .....	0	0	à	0 0
<b>VIANDES.</b>				
Bœuf par livre .....	0	4	à	0 9
Lard do .....	0	6	à	0 7
Mouton par quartier .....	5	0	à	7 0
Agneau do .....	3	6	à	0 0
Veau do .....	2	6	à	10 0
Bœuf par 100 livres .....	35	0	à	40 0
Lard frais, do .....	35	0	à	45 0
Saindoux .....	0	9	à	0 9
<b>PRODUITS DE LAITERIE.</b>				
Beurre frais par livre.....	1	0	à	1 3
Beurre salé do .....	0	8	à	0 9
Fromage do .....	0	0	à	0 0
<b>VEGETAUX.</b>				
Fèves Américaines par minot .....	0	0	à	0 0
Fèves Canadiennes do .....	7	6	à	10 0
Patates par poche.....	2	0	à	2 6
Patates par poche .....	0	0	à	0 0
Navets do .....	0	0	à	0 0
Oignons par tresse .....	0	3	à	0 9
<b>SUCRE ET MIEL.</b>				
Sucré d'érable par livre.....	0	4½	à	0 5
Miel do .....	0	0	à	0 0
<b>DIVERS.</b>				
Lard, par livre .....	0	8	à	0 9
Œufs frais, par douzaine .....	0	8	à	0 9
Plic, par livre .....	0	3	à	0 0
Morue fraîche par livre .....	0	3	à	0 0
Pommes, par quart.....	10	0	à	20 0
Oranges, par boîte .....	00	0	à	00 0